UPIC
Union des Parents Indépendants de Colombes

CR de la réunion avec M. le Maire du 13 février

Colombes, le 17 février 2014

Participants :

Mairie
M. P. Sarre, Maire
Mme S. Mulard, Directrice de cabinet
Mme Fritsch, Déléguée aux affaires scolaires
Mme Choquet, Conseillère municipale
Mme Dournes, Responsable des centres de loisirs
M. C. Domergue, DG des scestechniques de la ville
M. Besson, Resp. des Sces Techniques de la ville

Représentants des parents d'élèves
M. D. Chevallier
Mme A. Boury
Mme C. Sordet
M. F. Mateus
Mme G. Dispa

Monsieur le Maire et son équipe,

Nous a reçus à la mairie à 8h30 avec 6 de ses collaborateurs suite à la pétition et la lettre ouverte des parents d'élèves de l'école maternelle Maintenon.
Début de la réunion par notre diaporama de présentation sur les points que nous voulions aborder.

1) La Sécurité à Taillade

1.1 Sécurité de l'infrastructure de l'école

M. Sarre nous informe que la sécurité du bâtiment est aux « normes » et qu'une commission était passée en 2010 et qu'une autre passera en juin 2014. Cette commission est composée du capitaine des pompiers, d'un laboratoire départemental, du chef de la police départementale, du maire, du représentant technique de la mairie. Il nous a indiqué qu'il est moralement et pénalement responsable en cas de problème sur le bâtiment.

M. le Maire nous informe qu'un registre de sécurité de l'école est disponible et consultable auprès de la directrice de l'école.

L'étude sur le problème électrique est en cours et elle devrait être finalisée avant la fin du 1er trimestre 2014.

Autre point évoqué, la cour de l'école : les grilles dans la cour, autour des espaces verts, vont être installées lors des prochaines vacances d'hiver. Nous demandons que le problème de porosité du grillage de la rue Saint Hilaire soit également solutionné.

A notre demande M. Sarre nous propose de prendre rendez-vous avec le capitaine des pompiers pour participer à un exercice incendie où les enseignants et les enfants ne seront pas prévenus, si possible en fin de sieste pour tester une situation plus complexe.

1.2 Sécurité des abords de l'école

Nous lui faisons part des problèmes d'insécurité à la sortie de l'école avec des photos à l'appui de la rue D. Dupont, et de la rue Gambetta. M. Sarre nous propose de prendre rendez-vous avec M. Domergue pour faire un point sur nos demandes :
- de groom(s) de fermeture de portes
- de barrières sur les trottoirs
- de panneaux indiquant une école
- de ralentisseurs aux abords de l'école
- de grille côté rue Saint Hilaire

Un rendez-vous est fixé au mardi 18 février à 9h30 en notre présence.

A notre demande, M. Sarre s'engage à adresser un courrier aux parents pour :
- rassurer et confirmer que l'école Taillade n'est pas dangereuse pour les enfants
- informer des aménagements de voirie qui seront effectués
- fournir des éléments de perspective sur le projet de construction de la nouvelle école maternelle Maintenon et sur la pérennisation de la maternelle dans les locaux de Taillade.

2) Le centre de loisirs à Taillade

Mme Dournes nous informe que la mairie est plutôt favorable à installer le centre de loisirs dans l'école. L'étude est en cours mais ce transfert ne se fera pas avant la rentrée de septembre 2014. En effet elle nous indique que cela poserait trop de problème par rapport à l'équipe pédagogique qui a basé son fonctionnement sur une utilisation de l'école préparée en amont.

Nous demandons néanmoins que les enfants puissent rester dans l'école jusqu'à 18h30 pour éviter les va-et-vient. Mme Dournes nous confirme en séance que ce fonctionnement sera effectif dès la reprise de mars 2014.

Mme Dournes nous indique qu'elle effectue un travail d'accompagnement auprès de l'équipe du centre de loisirs car l'organisation actuelle n'est pas satisfaisante et va être modifiée. Elle nous fait part du fait que la directrice du centre de loisirs, Mme Giroird quittera ses fonctions prochainement et sera remplacée, par l'ancienne directrice adjointe du centre de Victor Hugo quand celui-ci se trouvait à Taillade.

3) Les horaires d'école maternelle Maintenon à Taillade

Nous interrogeons M. Sarre pour savoir ce qui était envisageable de faire pour les horaires. Il nous a indiqué qu'il n'était pas responsable des horaires ni des aménagements. D'autres écoles ont les mêmes contraintes et que cela ne leur posait pas de problème.

3) Pérennité de Taillade

M. le Maire nous indique qu'il a bien préempté des terrains aux alentours de la rue des Glycines et de l'école élémentaire Maintenon et que des acquisitions sont toujours en cours. Le projet est toujours en cours d'études et la réalisation des travaux est prévue entre 2016-2018 (pas de date précise à ce jour).

4) Rythmes Scolaires

A notre demande nous abordons le sujet des rythmes scolaires : pour M. Sarre à l'heure actuelle rien n'est encore figé mise à part le cadre des horaires. Une discussion est ouverte établissement par établissement. Il attend par ailleurs un retour du corps enseignant au sujet de leurs taux de participation.

Mme Dournes et M. Sarre confirment qu'il reste suffisamment de temps pour mettre en œuvre la réforme dès septembre 2014.

La réunion se termine à 9h50